

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION DES
COMMERÇANTS DE
MONTMORENCY (ACM)
POUR L'ORGANISATION DE
LA MANIFESTATION « LE
BAL GUINGUETTE DES
COMMERÇANTS » 2026

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 03 JUIL. 2026

Publiée le : 03 JUIL. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUIL. 2026

Absent excusé :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC..... Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction de la communication et de l'événementiel
Service événementiel
CB

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°4

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MONTMORENCY (ACM) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LE BAL GUINGUETTE DES COMMERÇANTS » 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville organise, en partenariat avec l'association des commerçants de Montmorency, l'événement Le Bal guinguette des commerçants le 4 juillet 2026,

Considérant la nécessité de rédiger une convention de partenariat entre la ville et l'ACM, fixant les conditions d'organisation de l'événement,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 17 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme SOUMAT.

Après en avoir délibéré,

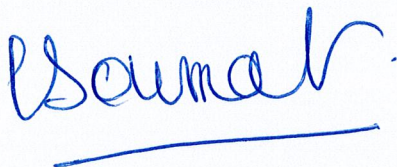
Le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOPTE les termes de la convention de partenariat entre la ville et l'ACM

AUTORISE sa signature par Monsieur le Maire

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency
Président de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée - Forêt de Montmorency

